

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Région - Formation - Prépa	500

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du TFUE,
- VU** le règlement n°360/2012 du 25 avril 2012 relatif aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du travail, notamment la 6ème partie - Livre III relative à la formation professionnelle,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19, 20 et 21 décembre 2017 approuvant le budget primitif 2018 et notamment son volet relatif aux formations « PRÉPA » de la formation professionnelle continue au titre de l'AE 500,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 16 février 2018 approuvant la convention type de financement des formations relatives au dispositif RÉGION FORMATION - PRÉPA Rebond,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 13 juillet 2018 affectant une autorisation d'engagement de 2 M€ pour le financement du dispositif PRÉPA Rebond 2019-2020.

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

au titre de l'autorisation d'engagement de 2 000 000 € affectée par délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018 (opération 2018-07616), une subvention pour un montant global de 120 000 € à la MDEDE permettant de cofinancer une action de formation ayant reçu un avis favorable, relevant du dispositif "RÉGION FORMATION - PRÉPA Rebond" sur l'année 2020.

AUTORISE

la Présidente à signer la convention de financement "RÉGION FORMATION - PRÉPA Rebond" correspondante avec la MDEDE, selon le modèle de convention-type approuvé par la Commission permanente du 16 février 2018.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs